



MARS 2013

LE MOT DU MAIRE

LES LOGEMENTS SOCIAUX

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 1^{er} janvier 2013, notre commune est désormais rattachée à l'unité urbaine de Paris.

De ce fait, elle est soumise aux obligations de l'article 55 de la loi SRU qui impose 20% de logements sociaux de notre parc de résidences principales.

A ce jour, il n'y a aucuns logements sociaux recensés sur le territoire communal.

Au 1^{er} janvier 2013, la loi nous impose 159 logements et notre commune est taxée d'une pénalité pour un montant de 70 336.83€

Paradoxe de l'histoire

Prenons déjà comme date de référence, les prévisions d'urbanisation au SDAURIF 1994/2003 ou rien n'était prévu sur les possibilités de nouvelles constructions sur la commune, et encore moins pour les logements sociaux, notre commune n'était pas assujettie à la loi SRU.

Puis dans le cadre du SIEP Nord Centre Essonne et de son Schéma Directeur Local, notre commune a obtenu quelques droits à construire aujourd'hui épuisés.

Durant cette période, même si la collectivité avait souhaité construire des logements sociaux sur son territoire, cela lui aurait été refusé compte tenu de son classement en zone de Bruit de l'aéroport et des lignes à haute tension traversant le territoire communal.

Par délibération du 8 novembre 2010, le conseil Municipal a décidé de prescrire une révision générale du POS (Plan d'Occupation des Sols) actuel en vue de le transformer en PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Bien qu'aucuns nouveaux droits à construire ne soient prévus au nouveau SDAURIF, nous espérons obtenir les droits à construire à concurrence de 10% des surfaces déjà urbanisées.

Pour votre information, lors du Conseil Municipal du jeudi 27 septembre 2012, le Conseil Municipal à l'unanimité, a voté une motion relative à l'assujettissement de la commune à la construction de logements sociaux et m'a chargé de rencontrer les services compétents afin d'évoquer cette affaire et la problématique rencontrée quant à son application.

OUI, il faut construire des logements sur notre commune accessibles à tous, mais encore faut-il en avoir les possibilités ?

Le Législateur nous demande de densifier et de même en modifier l'existant !!!
Amputer le moins possible sur les territoires agricoles.

Sans démagogie, l'urbanisation ces dernières années s'est faite dans le plus grand respect de la propriété et de l'environnement.

Notre volonté est bien naturellement de contribuer au développement de notre commune, mais dans des mesures appropriées à notre village.

OUI, il faut contribuer, partager.

Notre commune contribue déjà au Fonds de Solidarité de la Région Ile de France et aujourd'hui sur les logements sociaux, sans parler des activités à vocation de service public installées sur notre territoire !!!

QUELQUES CHIFFRES :

Fonds de solidarité	170 683.00€ en 2012 Combien en 2013 ?
Contribution / Logements sociaux	70 336.83€
Total	241 199.83€

UNE COMPARAISON :

Le produit attendu concernant la **taxe d'habitation** pour 2013 est de **235 752.00€**

Je vais m'arrêter là pour le moment et je vous tiendrai informés en fonction de l'évolution de notre situation.

Je compte sur vous et vous pouvez compter sur moi pour défendre le bien commun et l'intérêt général.

Le Maire

Serge PLUMERAND